


26 Grande rue

50720

☎ : 02.33.59.44.03

✉ : mairie@saintgeorgesderouelley.fr

🌐 [site: https://saintgeorgesderouelley.fr](https://saintgeorgesderouelley.fr)

Suivez-nous sur  : vie communale et associative de Saint Georges de Rouelley



A tous les membres du conseil municipal
de Saint Georges de Rouelley,

Le 23 juin 2026,

Objet : convocation du conseil municipal

Cher(e) collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du conseil municipal ordinaire de Saint Georges de Rouelley qui aura lieu le :

Mardi 30 juin 2026 à 20 h

à la Salle de la mairie

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 mai
- Retrait de la délibération n°2026-14 du 20 mars 2026 et délégations du conseil municipal au maire
- Prêt pour le budget annexe « 39 Route de Rouellé »
- Désignation d'un suppléant à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
- Nomination d'une seconde personne au comité de jumelage
- Location d'un garage communal à un artisan peintre
- Poste d'agent d'entretien et de restauration scolaire
- Fixation des tarifs de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2026-2027
- Affaires diverses

Vous disposez de la possibilité de vous faire représenter, Vous trouverez ci-joint un modèle de procuration.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'expression de mes salutations respectueuses.

Le Maire,
Loïc LECHEVALIER



Si, après une première convocation régulièrement faite, ce quorum n'est pas atteint, l'organe délibérant, la commission permanente ou le bureau est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors sans condition de quorum.

Dans tous les cas, un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur d'un seul pouvoir.

POUVOIR

*Le conseiller empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom (art. L 2121-20 du code général des collectivités territoriales). Un même conseiller peut être porteur **d'un seul** pouvoir. Le pouvoir écrit comporte la désignation du mandataire et l'indication de la ou des séances pour lesquelles le mandat est donné.*

Je, soussigné(e)

conseiller municipal de la commune de Saint Georges de Rouelley, empêché d'assister à la séance du conseil municipal qui se tiendra le mardi 30 juin 2026 à 20 heures, déclare donner pouvoir à mon collègue Mme ou M.

pour voter en mon nom au cours de ladite séance.

Fait à Saint Georges de Rouelley, le

Signature